

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de Garde L'Envolée Inc.	Numéro de permis 2016075	Date d'inspection Le 05 octobre 2020	
Nom de l'établissement Garderie Les Hiboux		Numéro de téléphone (506) 453-7700	
Adresse 160-A Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)	23 sept. 2020	05 oct. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
<p>Un rappel que si l'aire de jeu d'extérieur où se situe la structure d'escalade (pas clôturer) est utilisé par les préscolaires a chaque jour, vous aviez besoin d'installer une clôture d'au moins 1.22m de hauteur. Voir règlement 31(6) – Loi sur les services à la petite enfance. Il est recommandé d'installer une clôture ce printemps (2021) pour que les préscolaires peuvent jouer sur la structure régulièrement.</p> <p>Il est recommandé que la surface protectrice qu'entoure les structures fixe soit retournée ou raclée toutes les semaines pour faire en sorte de maintenir la profondeur requise</p>			

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 octobre 2020

Date

original signé par
Vicky Fraser

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 octobre 2020

Date